

	CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	COMPTE-RENDU DE SEANCE
	Séance publique du 14 février 2020	

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kevin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole, ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mmes MELLIER et TERRAZA ont été désignées respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjointe de séance.

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

ORDRE DU JOUR

Développement durable (agenda 21, Plan climat - Transition énergétique - Réseau de chaleur) - Mme Anne Walryck

Madame WALRYCK
1

Rapport sur la situation de Bordeaux Métropole en matière de développement durable - Présentation
Délibération n° 2020-129

Pour la 9ème année consécutive, Bordeaux Métropole vous présente son rapport développement durable, bilan des politiques et activités internes qui contribuent au développement durable –

MM. HURMIC, JAY, MANGON, CHAUSSET, RAYNAL, ROBERT, ROSSIGNOL-PUECH, A.CAZABONNE, ALCALA, DUPRAT, HICKEL, SILVESTRE, Mmes DELAUNAY, JACQUET, MELLIER, TERRAZA, MM. TOUZEAU, FLORIAN et DELLU sont intervenus sur ce dossier.

Communication effectuée

Madame WALRYCK
2

Bordeaux- Concession pour le service public de la distribution de gaz et l'exploitation des ressources d'eau chaude d'origine géothermale - Signature de l'avenant n°14 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-130

Par contrat signé le 25 juillet 1991, la ville de Bordeaux a confié à la société d'économie mixte Gaz de Bordeaux (devenue Regaz) la concession de distribution publique de gaz et l'exploitation de ressources d'eau chaude d'origine géothermale. Ce contrat a été transféré à Bordeaux Métropole en 2015 et il prend fin le 30 juin 2021.

A l'approche de cette échéance, les parties se sont accordées pour fixer les modalités de clôture du contrat pour l'exploitation des ressources d'eau chaude géothermale pour les 3 forages : Mériadeck, Benauges et Grand Parc. Il s'agit de préciser 3 points : la connaissance technique et financière du réseau, la réalisation de travaux avant l'échéance du contrat et les modalités de calcul de l'indemnité de fin de contrat.

L'autorisation du Conseil est demandée pour la signature de cet avenant n°14, valant protocole de fin de contrat.

Unanimité

**Madame
WALRYCK
3**

**Concession pour le service public de la distribution d'électricité -
Utilisation du réseau public par des tiers- Signature de deux
conventions - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-131**

Le contrat de concession de distribution publique d'électricité signé entre Bordeaux Métropole, Enedis et EDF permet de mettre à disposition certains équipements du réseau pour d'autres services, tels que les communications électroniques. Les sociétés COVAGE NETWORKS et BIRDZ ont contacté la société Enedis pour installer des équipements d'un réseau de communications électroniques et l'exploitation de ce réseau :

- la société COVAGE pour le déploiement de la fibre optique sur les 9 communes, périmètre de la concession,

- la société BIRDZ pour le déploiement d'un réseau de télérelève de capteurs environnementaux sur communes d'Ambès, Bassens, Bègles, Bordeaux et Lormont.

Des conventions entre ces opérateurs, Enedis et Bordeaux Métropole prévoient les modalités techniques et financières de cette utilisation du réseau de distribution électrique. L'autorisation pour la signature de ces conventions est sollicitée.

Unanimité

Sites majeurs d'attractivité économique - M. Nicolas Florian

**Monsieur
FLORIAN
4**

**Zone industrielle de Blanquefort - Castel - Vente d'un terrain de 185
313 m² préalable au développement d'un outil industriel - Prorogation
du délai de réalisation de la phase 2 - Avenant N°1- Décision -
Autorisation
Délibération n° 2020-69**

Il s'agit de proroger, par avenant, les délais prévus par la convention du 29 juillet 2016 fixant les conditions d'acquisition et de réalisation de la phase 2 du programme industriel de la société Castel.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur
ROSSIGNOL-PUECH, Madame
BOUTHEAU, Madame CASSOU-
SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
Monsieur HURMIC, Monsieur
JOANDET**

**Monsieur
FLORIAN
5**

**Blanquefort -Zone d'aménagement concerté - Vente d'un terrain
d'environ 29 030 m² à la SCI Theix - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-70**

Bordeaux Métropole a été saisie par la SCI (Société civile immobilière) Theix représentant le groupe Ziegler France, acteur de référence mondialement reconnu dans le domaine du vin, concernant une demande d'acquisition d'un foncier de près de 3 ha au nord de la Zone industrielle de Blanquefort Ecoparc. Cette acquisition permettra de construire un bâtiment logistique destiné à l'activité viti-vinicole.

La réalisation de ce nouveau programme industriel viendrait remplacer le site de Bordeaux Nord. Il est proposé de valider le principe de cette cession à la Société civile immobilière SCI Theix.

Cette vente s'effectuera au prix de 40 € HT le m² correspondant à un montant total de 1 161 200 € HT (Hors taxes). Le prix de cession est conforme à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat. La Taxe à la valeur ajoutée (TVA) sur marge calculée au taux en vigueur viendra s'ajouter au prix de vente, exprimé ici hors taxe.

Unanimité

**Monsieur
FLORIAN
6** **Agences de développement économique - Arc sud développement - Hauts de Garonne développement - Talence innovation - Com une parenthèse - Plan d'actions 2020 - Soutien de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-71**

Les associations de développement économique Arc sud développement, Hauts de Garonne développement, Talence innovation sud développement et Com une parenthèse sont des structures qui interviennent sur le territoire de la Métropole et qui ont pour missions : l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises, la gestion, l'animation de pépinière d'entreprises et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur
ROSSIGNOL-PUECH, Madame
BOUTHEAU, Madame CASSOU-
SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
Monsieur HURMIC, Monsieur
JOANDET**

**Monsieur
FLORIAN
7** **Convention de partenariat 2020 entre Bordeaux Métropole et l'association Maison de l'emploi de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-72**

Grâce aux partenariats institutionnels développés avec l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi, la Maison de l'emploi (MDE) s'est affirmée au fil des années comme un interlocuteur pertinent pour les entreprises qui recrutent en apportant une prestation globale au profit des demandeurs d'emplois locaux et notamment des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le plan d'actions du projet associatif de la Maison de l'emploi a donné lieu à la signature d'une convention cadre entre Bordeaux Métropole et la MDE lui confiant mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG) sur le territoire de la commune de Bordeaux pour la période 2017 – 2020. La convention annuelle présentée ici se réfère à cette convention cadre pluriannuelle.

Unanimité

**Monsieur
FLORIAN
8**

**Cité numérique à BEGLES - Convention autorisant le droit d'accès au
parc de stationnement de la Cité numérique - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-73**

Par délibération n° 2016-668 du 2 décembre 2016, le Conseil de Métropole a autorisé son Président à signer un Bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) avec l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la « Cité numérique ». Ce BEFA, qui a été signé le 6 juillet 2018, n'intégrait pas de clause concernant l'utilisation des espaces de parking internes à la Cité numérique, les travaux d'aménagement de ces espaces n'ayant pas été réalisés.

Ces travaux étant désormais achevés, le groupe COVIVIO, actuel propriétaire des lieux, a contacté Bordeaux Métropole pour lui proposer une convention de mise à disposition d'un quota de places de parking. La charge est confiée à Bordeaux Métropole de sous-louer ces places à ses entreprises et structures sous-locataires. Pour l'accès à ces vingt emplacements, le loyer trimestriel s'élèvera à la somme de 3 600€ et sera répercuté aux sous-locataires.

Unanimité

**Monsieur
FLORIAN
9**

**Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) -
Perspectives 2020 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-74**

Depuis 2001, Bordeaux Métropole pilote et coordonne sa présence et celle de ses partenaires au MIPIM, premier salon international de l'immobilier qui se tient annuellement à Cannes. Cette opération partenariale de promotion du territoire est réalisée, depuis 2017, sous la bannière commune « Magnetic Bordeaux ».

Le présent rapport rappelle le bilan de l'édition 2019 et présente les nouvelles orientations pour l'année 2020, qui se situera dans la continuité de l'organisation mise en place en 2019, qui a montré toute sa pertinence par rapport au déploiement et la montée en puissance de la stratégie d'attractivité et la marque partagée du territoire.

Unanimité

**Monsieur
FLORIAN
10**

**Invest In Bordeaux - Subvention de fonctionnement 2020 -
Convention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-75**

Invest In Bordeaux (anciennement Bordeaux Gironde investissement) a pour mission d'identifier les projets d'investissement créateurs d'emplois, de les accueillir sur le territoire de la Métropole bordelaise, de faciliter et d'accompagner l'implantation de ces entreprises exogènes en proposant une offre de services compétitive et adaptée aux besoins des entreprises et des salariés. Invest In Bordeaux sollicite pour 2020 une subvention de fonctionnement d'un montant de 487 775 € auxquels il faut rajouter 76 225 € de cotisation soit une contribution totale de 564 000 €. Le montant était identique en 2019.

La participation de Bordeaux métropole s'élèverait donc à 33,74%.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame
BLEIN, Monsieur FEUGAS,
Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE**

**Monsieur
FLORIAN
11**

**Aerospace valley - Subvention de fonctionnement 2020 - Convention -
Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-76**

Le Pôle de compétitivité Aerospace Valley vise à renforcer la compétitivité des entreprises sur les territoires Nouvelle-Aquitaine et Occitanie par l'innovation, tout en répondant à des enjeux environnementaux, socio-économiques et concurrentiels. Il œuvre à l'émergence de projets collaboratifs de recherche et développement en lien avec les secteurs stratégiques que sont l'aéronautique, l'espace et les drones. Cette année, le pôle va fêter ses 15 ans.

Dans le cadre d'un budget prévisionnel de 4 030 000 €, Bordeaux Métropole est sollicitée par Aerospace Valley pour apporter une subvention de fonctionnement de 90 000 € ce qui représente 2,23% du budget.

Majorité

**Abstention : Monsieur
ROSSIGNOL-PUECH, Madame
BOUTHEAU, Madame CASSOU-
SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
Monsieur HURMIC, Monsieur
JOANDET;**

**Contre : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame
BLEIN, Monsieur FEUGAS,
Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE**

**Monsieur
FLORIAN
12**

**Aides à la création numérique et aux nouveaux formats - Attribution
de subventions - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-77**

Lors de sa séance du 9 novembre 2018, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté une convention de coopération quadripartite avec la ville de Bordeaux, le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et l'Etat portant notamment sur la création d'un Fonds d'aide à la création numérique et aux nouveaux formats. Suite à l'appel à projet lancé le 27 juin 2019 et clos le 31 octobre 2019, 28 candidatures éligibles ont été reçues, parmi lesquelles 10 projets ont été retenus pour un montant total de 126 000 euros, soit un apport respectif : - de Bordeaux Métropole à hauteur de 70 000 euros sur un budget mobilisable de 125 000 euros - de la Ville de Bordeaux à hauteur de 14 000 euros sur un budget mobilisable de 25 000 euros - du CNC à hauteur de 42 000 euros sur un budget mobilisable de 75 000 euros. Le présent rapport a pour objet : - l'attribution de la partie financée par Bordeaux Métropole de ces subventions - d'autoriser M. le Président à signer les conventions avec les lauréats - d'autoriser la Ville de Bordeaux à procéder au versement des subventions qui s'y rattachent, conformément à la convention de coopération et de mise à disposition de service ascendante autorisée en séance du 17 décembre 2018.

Unanimité

**Monsieur
FLORIAN
13**

**Association européenne du film d'animation Cartoon - Organisation
de la manifestation Cartoon movie du 3 au 5 mars 2020 - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2020-78**

Cartoon est une association européenne, sans but lucratif, qui a pour mission de dynamiser l'industrie du film d'animation, du secteur transmédia lié à l'animation et aux métiers du numérique. Cartoon organise, entre autres, un événement international appelé Cartoon movie.

Cartoon Movie est le forum européen de coproduction destiné aux longs métrages d'animation. Depuis sa création en 1999, 319 films d'animation européens ont été produits pour un budget global de 2,1 milliards d'euros. Près de 900 participants d'une quarantaine de pays (soit une augmentation de 20% en 2 ans), dont 250 partenaires financiers, découvrent en exclusivité de nouveaux projets lors de séances de brèves présentations orales (« pitches »), pendant trois jours. Cet événement, qui s'inscrit dans notre stratégie de développement des industries culturelles et créatives, participe aussi à la dynamique French Tech. Il permet à la fois de promouvoir les entreprises du territoire dans des domaines tels que l'animation, les jeux vidéo, le transmédia, ou encore le développement d'applications mobiles... mais aussi d'accélérer le développement à l'international d'entreprises locales relevant du domaine des industries créatives.

Bordeaux Métropole a soutenu l'association Cartoon pour la première fois en 2017 à hauteur de 175 000 €, et à hauteur de 150 000 € en 2018 ainsi qu'en 2019.

Pour 2020 Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien à hauteur de 125 000 € ce qui représente 11,26% du budget global de l'évènement qui s'élève à 1 110 000 €.

Unanimité

**Monsieur
FLORIAN
14**

**Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) -
Subvention de fonctionnement 2020 - Convention - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2020-79**

Avec plus de 4 millions de nuitées taxées sur la Métropole bordelaise au 30 septembre 2019 (hors plateformes collaboratives) et une recette de la taxe de séjour s'élevant à 4 770 886 € (soit +3% par rapport à la même période en 2018), le tourisme représente un secteur stratégique, pourvoyeur d'emploi et un soutien dynamique à la croissance économique locale.

La délibération n°2015/0343 du Conseil métropolitain du 26 juin 2015 a acté la création d'un Office de tourisme et des congrès métropolitain (OTCBM) et l'instauration d'une taxe de séjour métropolitaine.

En février 2019, une seconde convention cadre triennale pour la période 2019-2021 a été passée avec l'OTCBM.

En phase avec l'axe 2 de la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole, une partie de la compétence touristique de la Métropole est donc mise en œuvre par l'OTCBM notamment en termes d'accueil et d'information, de promotion de la destination.

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2020 de l'OTCBM est de 6 695 152 € TTC, hors organisation de « Bordeaux Fête le vin ».

Pour la mise en œuvre du programme d'actions 2020, hors événementiels, l'OTCBM sollicite auprès de Bordeaux Métropole une subvention de 3 000 000 €.

Unanimité

**Monsieur
FLORIAN
15**

**Convention cadre triennale de partenariat 2020/2022 entre Bordeaux
Métropole et Gironde tourisme - Convention de partenariat 2020 -
Subvention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-80**

Depuis le 1er janvier 2015, la métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

Au 1er avril 2017, le département de la Gironde transfère la compétence tourisme à Bordeaux Métropole, sur le périmètre métropolitain. Ce domaine de compétences transférées concerne d'une part les actions menées par le département directement en matière touristique et d'autre part les actions dont la mise en œuvre est confiée à l'agence de développement touristique « Gironde Tourisme », son opérateur.

Ce dispositif a été détaillé dans une convention cadre triennale validée en Conseil de Bordeaux Métropole en date du 17 mars 2017 (délibération n° 2017-109) aujourd'hui expirée, qu'il vous est proposé de renouveler pour la période 2020-2022.

Pour la mise en œuvre du programme d'actions 2020, Gironde Tourisme (GT) sollicite auprès de Bordeaux Métropole, une subvention de 180 000 €.

Unanimité

**Monsieur
FLORIAN
16**

**Signature d'une convention avec le Conseil départemental de la
Gironde pour la réalisation de travaux sur la RD 113 afin de sécuriser
son franchissement par les usagers du chemin de grande randonnée
métropolitain : GR® - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-81**

Depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

L'axe 2 de la feuille de route économique de Bordeaux Métropole a pour objectif le développement de l'attractivité économique du territoire. Il place ainsi le développement touristique au cœur de ses priorités, dans une logique de tourisme durable et expérientiel, et le considère comme un levier essentiel du dynamisme économique de l'agglomération.

Un des axes majeurs d'intervention de la Métropole en matière de tourisme concerne la filière du tourisme de loisirs, y compris en faveur des habitants, qui intègre le développement de l'itinérance.

A ce titre, a été inauguré le 4 octobre dernier, le premier chemin de Grande randonnée métropolitain de France (GR®) sur notre territoire.

Il est proposé une première modification de son tracé pour emprunter des itinéraires existants sur les communes de Bouliac et Latresne, ce qui nécessite des travaux de sécurisation de la Route départementale n°113 au niveau du giratoire d'Arcins pour permettre son franchissement par des randonneurs, et ceci via une convention à conclure avec le Département de la Gironde afin de lui accorder une subvention d'investissement.

Unanimité

**Monsieur
FLORIAN
17**

**L'Association de gestion du conservatoire national des arts et métiers (AGCNAM) - Aide à l'investissement Immobilier 2020 - Convention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-82**

L'Association de gestion du conservatoire national des arts et métiers (AGCNAM) est un établissement national d'enseignement supérieur et de recherche qui assure trois missions essentielles : la formation professionnelle, la recherche technologique et l'innovation et la diffusion de la culture scientifique et technique. Présent sur toute la France et disposant de 9 établissements dont le plus important est situé à Talence avec sa Direction générale, il forme chaque année 65 000 actifs en leur permettant de devenir cadres ou d'obtenir le titre d'ingénieur.

Actuellement l'AGCNAM est implanté dans un bâtiment mis à disposition de l'Université (UFR (Unité de formation et de recherche) d'Odontologie) par Bordeaux Métropole, la grande partie des enseignements est dispensée à Talence dans le cadre d'une convention avec l'université.

Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine souhaitent associer l'AGCNAM au projet phare du développement de l'économie numérique et la dynamique French Tech à la Cité numérique à Bègles.

L'AGCNAM a donc sollicité Bordeaux Métropole pour son projet d'aménagement immobilier du Lot C3 (260 m²) pour un montant de 153 704 €. Il est proposé de soutenir l'AGCNAM à hauteur de 99033 €, ce qui représente 20 % de l'assiette éligible d'un montant de 495 167€ HT.

Unanimité

**Monsieur
FLORIAN
18**

**Adhésion de Bordeaux Métropole à l'association loi 1901 "Cruise Bordeaux" - Représentation - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-83**

Le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) pilote la coordination de Cruise Bordeaux depuis 2012, à la suite de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux. Cruise Bordeaux fédère les collectivités et partenaires du développement de la croisière maritime (et fluviale depuis 2018) sur la Garonne, la Dordogne et la Gironde.

Pour faire face au développement de l'activité de Cruise Bordeaux, il a été décidé en accord avec les acteurs et co-financeurs, de créer une association loi 1901 dénommée Cruise Bordeaux, qui sera opérationnelle dès le 1er trimestre 2020. Cette création permettra de renforcer la gouvernance et l'implication des partenaires au sein de Cruise Bordeaux et sera un nouveau pilier de développement. Bordeaux Métropole et le Grand Port Maritime de Bordeaux seront les co-fondateurs. La cotisation est prévue au Budget principal 2020 et s'élève à 8 000€.

Unanimité Désignation effectuée

**Monsieur
FLORIAN
19**

**Appel à manifestation d'intérêt - Zone industrielle de Blanquefort - Réindustrialisation du "terrain des circuits" - Lancement - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-84**

Le 8 janvier 2018, les collectivités locales apprennent la décision du groupe Ford de fermer la société Ford Aquitaine industries (FAI), fleuron de la Zone industrielle de Blanquefort, implantée depuis 1973 entraînant la suppression de 849 emplois. Avec le souci d'engager très rapidement la réindustrialisation du site et la revitalisation du territoire, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-

Aquitaine, le Département de la Gironde, le ville de Blanquefort ont signé avec l'Etat et la société FAI un protocole d'accord le 21 octobre 2019, permettant notamment à Bordeaux Métropole de devenir propriétaire à compter du 1er mars 2020 d'un terrain de 12,7 ha dit « terrain des circuits ».

C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole souhaite lancer un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur le devenir et la réindustrialisation du « terrain des circuits » en vue de permettre l'accueil d'entreprises à impact positif pour le territoire

Unanimité

**Monsieur
FLORIAN
20**

**Sommet Afrique France 2020 - Accueil et organisation - Convention -
Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-85**

Bordeaux Métropole accueillera le 28ème Sommet Afrique France du 4 au 6 juin 2020 dédié aux « Villes et territoires durables ». Cet évènement international doit être l'occasion de renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Métropole mais également de permettre aux entreprises locales de nouer de nouveaux partenariats et renforcer leur visibilité vis-à-vis du continent africain dans le cadre du Salon professionnel baptisé « Cité des solutions ».

Afin de contribuer à la pleine réussite de cet évènement, il est proposé d'autoriser le Président à signer le projet de convention, ci-joint en annexe, qui fixe les conditions du partenariat entre Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et l'Etat.

MM. PADIE, HURMIC, HICKEL, NJIKAM-MOULIOM, VERNEJOU, DELLU, JAY, Mmes DELAUNAY et LOUNICI sont intervenus sur ce dossier.

Majorité

**Abstention : Monsieur
ROSSIGNOL-PUECH, Madame
BOUTHEAU, Madame CASSOU-
SCHOTTE, Monsieur DELLU,
Monsieur DUBOS, Monsieur
HURMIC, Monsieur JOANDET;**

**Contre : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame
BLEIN, Monsieur FEUGAS,
Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE**

Finances - M. Emmanuel Sallaberry

Monsieur SALLABERRY
21

Budget primitif 2020 - adoption
Délibération n° 2020-86

Le rapport proposé concerne l'adoption du budget primitif de Bordeaux Métropole, pour l'exercice 2020, lequel est arrêté : En mouvement budgétaires, en dépenses et en recettes, à 2 368 822 915,00 € dont en mouvement réels, en dépenses et en recettes, à 1 884 105 061,00 € et en mouvements d'ordre, en dépenses et en recettes, à 484 717 854,00 €.

Mmes CASSOU-SCHOTTE et BEAULIEU, MM. HURMIC, Mme FERREIRA et M. JAY sont intervenus sur ce dossier.

Majorité

**Abstention : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS,
Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;**

Contre : Monsieur JAY

Monsieur SALLABERRY
22

Programme d'investissement 2020 - autorisations de programme ou d'engagement (AP/AE) - instruction M4x - révision des autorisations votées - autorisations pour 2020 - adoption
Délibération n° 2020-87

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de ses engagements, Bordeaux Métropole, conformément aux articles L. 5217-10-7 et L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ainsi qu'à son règlement budgétaire et financier adopté le 18 décembre 2015, peut décider l'ouverture d'Autorisations de programme (AP) en investissement. Ces dernières peuvent également être révisées en fonction des besoins d'ajustement des projets. Pour les budgets annexes soumis à l'instruction M4 et ses déclinaisons (instruction comptable prévalant pour les services à caractère industriel et commercial), les décisions relatives à ces autorisations doivent faire l'objet d'une délibération séparée. Tel est l'objet du présent rapport qui propose les révisions des autorisations en cours à hauteur de 17 217 252,40 € pour le budget annexe de l'Assainissement et de 8 555 180,32 € pour celui des Transports.

Unanimité

Monsieur SALLABERRY
23

Cotisations/adhésions aux organismes - Année 2020 - Délibération cadre - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-88

Le présent rapport a pour objet d'approuver les adhésions et cotisations de Bordeaux Métropole auprès de différents organismes pour l'exercice 2020. Le nombre d'organismes concernés augmente légèrement (+3) avec 5 nouvelles cotisations et 2 non-reconductions. Le budget global consacré à ces cotisations est en augmentation de 4% (+25 000€) par rapport à l'année 2019.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

**Monsieur
SALLABERRY
24**

**GRADIGNAN - SA d'HLM Domofrance - Démolition-reconstruction de la Résidence autonomie "Les Séquoïas", construction de 51 logements, sis, 13 avenue Charles et Emile Lestage - Emprunt d'un montant de 700 000 euros à contracter auprès de la CARSAT d'Aquitaine - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-89**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt d'un montant de 700 000 euros à contracter auprès de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT). Cet emprunt est destiné à compléter le financement de la démolition / reconstruction d'une résidence autonomie dénommée « Les Séquoïas », concernant 51 logements collectifs locatifs, sis, 13 avenue Charles et Emile Lestage sur la commune de Gradignan. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**Monsieur
SALLABERRY
25**

**SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Prêt Haut de Bilan Bonifié - Accélération du programme d'investissement sur Bordeaux Métropole - Emprunt d'un montant de 3 410 000 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-90**

Au printemps 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a annoncé la mise en place d'une enveloppe de 2 milliards d'euros, sous forme de Prêts haut de bilan bonifié (PHBB), pour le logement social. Cette enveloppe, mise en place avec le concours d'Action Logement, doit permettre aux organismes d'Habitations à loyer modéré (HLM) d'accélérer leurs investissements. Par convention, les bailleurs s'obligent à réhabiliter plus et mieux en privilégiant les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique.

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) MESOLIA HABITAT souhaite s'engager dans cette démarche. Ainsi, notre établissement est appelé en garantie sur la base d'un contrat PHBB d'un montant de 3 410 000 euros sur la période 2016-2019. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**Monsieur
SALLABERRY
26**

**Fiscalité directe locale - Exercice 2020 - Reconduction du taux de la
taxe d'habitation voté en 2019 en application de l'article 16 de la Loi
de Finances pour 2020 - Fixation du taux de la cotisation foncière des
entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties -
Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-91**

Depuis la suppression de la Taxe professionnelle (TP) en 2010, Bordeaux Métropole perçoit trois taxes :

- la Taxe d'habitation (TH),
- la Cotisation foncière des entreprises (CFE),
- la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB),

En 2020, le taux de taxe d'habitation appliqué n'est pas décidé par la Métropole.
En effet, l'article 16 de la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 indique que le taux de taxe d'habitation appliqué en 2020 est celui voté en 2019, soit 8,22 % pour Bordeaux Métropole.

A l'inverse, la Métropole doit déterminer les taux de la CFE et de la TFPNB avant le 30 avril 2020.
Pour 2020, il est proposé de reconduire les taux de cotisation foncière des entreprises à 35,06 % et de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 3,23 %.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**Monsieur
SALLABERRY
27**

**Fiscalité directe Locale - Exercice 2020 - Fixation des taux de la taxe
d'enlèvement des ordures ménagères - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-92**

Bordeaux Métropole a, dans le cadre de ses compétences, la responsabilité de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Ainsi, depuis 2005, notre Établissement détermine, chaque année, des taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), et non plus un produit.

Les taux s'appliquent à des secteurs d'assiette qui ont été définis selon le niveau de service rendu et le coût de ce service.

Après onze années de maintien des taux, ils ont été adaptés en 2016 pour les rendre plus représentatifs des coûts complets de collecte et de traitement des déchets.

Les taux en vigueur depuis 2016 doivent permettre de financer le plan déchets tout en développant l'autonomie financière du Budget annexe (BA) déchets ménagers.

Pour 2020, il est donc proposé de reconduire les taux de TEOM fixés en 2016 pour les différents secteurs de fréquence de collecte.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**Monsieur
SALLABERRY
28**

**LE BOUSCAT - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction de 28 logements, sis, 110-126 route du Médoc, résidence du Haras - Emprunts des types PLAI, PLUS et Booster auprès de la CDC d'un montant global de 3 112 629 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-93**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Vilogia souhaite l'octroi de la garantie métropolitaine afin de financer l'opération 17CHP101 concernant le financement de la charge foncière et la construction de 28 logements collectifs locatifs des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS) et Prêt Booster (prêt de soutien à la production de logements sociaux). Ces logements se situent 110-126 route du Médoc, résidence du Haras, sur la commune du Bouscat.

La demande de garantie porte sur cinq emprunts d'un montant global de 3 112 629 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**Monsieur
SALLABERRY
29**

**LE BOUSCAT - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction de 13 logements, sis, 110-126 route du Médoc, résidence du Haras - Emprunts de type PLS auprès de l'établissement bancaire La Banque Postale d'un montant global de 1 631 179 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-94**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Vilogia souhaite l'octroi de la garantie métropolitaine afin de financer la charge foncière et la construction de 13 logements collectifs locatifs de type Prêt locatif social (PLS). Ces logements se situent 110-126 route du Médoc, résidence du Haras, sur la commune du Bouscat.

La demande de garantie porte sur trois emprunts d'un montant global de 1 631 179 € contractés auprès de l'établissement la Banque Postale.

Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**Monsieur
SALLABERRY
30**

**Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par Bordeaux Métropole en 2019 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-95**

Bordeaux Métropole est amenée chaque année à fixer le taux de référence pour le calcul des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par notre Etablissement public sur l'année précédente. Ce taux est fixé sur la base arithmétique des 12 TME (taux moyen des emprunts d'Etat) parus sur l'année correspondante soit 0,22% pour l'année 2019.

Unanimité

**Monsieur
SALLABERRY
31**

**Prise en charge des cotisations à l'ordre des architectes - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2020-96**

Parmi son personnel, Bordeaux Métropole compte des ingénieurs occupant des postes à responsabilité, qui ont vocation à être inscrits à l'Ordre des architectes. Considérant l'intérêt pour notre établissement de disposer, grâce à des agents architectes inscrits à cet ordre, de bénéficier de ce réseau professionnel, le Conseil métropolitain a, par délibération n°2018-404 du 6 juillet 2018, acté la prise en charge des cotisations annuelles des architectes de la Direction des bâtiments de Bordeaux Métropole à l'ordre des architectes.

Aujourd'hui, il est proposé d'étendre cette prise en charge à la Direction générale Valorisation du territoire.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Transports et stationnement (réseau TBC, pôles multimodaux) - M. Christophe Duprat

**Monsieur
DUPRAT
32**

**Protocole Transactionnel - Résolution désordres Parc relais Arlac -
Décision - Adoption
Délibération n° 2020-97**

Le parc relais Arlac à Mérignac a été mis en exploitation en 2008.

Dès la première année de parfait achèvement, des infiltrations se sont manifestées dans le local chauffeurs et le local commercial. Au cours de la seconde année, sont apparues des épaufrures en pied de poteau structurels.

Devant cette situation, conjuguée à l'aggravation des désordres, une requête en expertise auprès du Tribunal administratif de Bordeaux a été initiée par les services de Bordeaux Métropole en 2013. Le rapport définitif de l'expert a été déposé le 20 novembre 2017.

Sur la base du rapport de l'expert, par protocole transactionnel, les Bordeaux Métropole et les entreprises conviennent de mettre un terme à leur différend par le versement d'une somme de 352 595,75 € TTC à Bordeaux Métropole.

Unanimité

**Monsieur
DUPRAT
33**

**Plateforme de travail et locaux communs RER métropolitain -
Convention de financement - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-98**

La mise en œuvre du Réseau express régional Métropolitain avec ses deux composantes ferroviaire et routière est un enjeu fort pour l'amélioration de l'accessibilité à la métropole et à son fonctionnement du quotidien. Afin de mutualiser les ressources et de développer une approche plus transversale du dossier et des actions, il a été décidé de créer une plateforme de travail commune où les équipes de chaque institution (syndicat Nouvelle-Aquitaine mobilités, Bordeaux Métropole, Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF) travailleront ensemble. Cette plateforme dédiée est située dans les locaux du syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités et chaque partenaire participe à parts égales au financement des espaces RER métropolitain.

Unanimité

**Monsieur
DUPRAT
34** **Réseau de transports urbains - Délégation de service public - Avenant
n°7 - Adoption - Autorisation
Délibération n° 2020-99**

Le projet d'avenant n°7 au contrat de délégation de service public des transports publics urbains et du service pour personnes à mobilité réduite en date du 19 novembre 2014 a pour objectif d'intégrer les conséquences techniques et les impacts financiers inhérents :

- aux ajustements techniques et financiers justifiés par des évolutions de l'offre, du patrimoine et des systèmes ;
- à la mise à jour des stipulations de la convention et de ses annexes, consécutives à ces évolutions.

Unanimité

**Monsieur
DUPRAT
35** **Poursuite de l'expérimentation de la première ligne de Car express
Bordeaux - Créon - Autorisation de principe - Adoption
Délibération n° 2020-100**

Par délibérations en date du 12 juillet 2019 et du 29 novembre 2019, Bordeaux Métropole a validé et décidé de financer l'expérimentation de la ligne de car express Bordeaux-Créon avec une convention avec le Syndicat mixte de transports Nouvelle-Aquitaine mobilités et la Région Nouvelle-Aquitaine. Fort du succès rencontré par cette ligne de car express, il est important de confirmer avec les partenaires précités l'engagement de principe de Bordeaux Métropole à poursuivre le fonctionnement de la ligne Bordeaux – Créon pour un an, à compter du 31 août 2020.

Mme MELLIER est intervenue sur ce dossier.

Unanimité

**Zones d'activité de proximité - Économie sociale et solidaire - Commerce et artisanat - Mme Christine
Bost**

**Madame BOST
36** **Economie sociale et solidaire - Soutien aux acteurs de
l'accompagnement à la création d'activités et d'emploi - Conventions
- Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-101**

Le développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire métropolitain a fait l'objet d'un plan d'action voté en conseil métropolitain en juillet 2016, puis d'un travail de bilan et d'évaluation en vue d'un éventuel renouvellement d'un plan d'action à intervenir en 2020.

Le soutien aux dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets et des structures de l'Économie sociale et solidaire permet de poursuivre les actions menées en faveur de l'émergence d'initiatives et de projets innovants, créateurs d'emplois et de richesses économiques et sociales. Bordeaux Métropole souhaite renouveler sa politique d'appui aux acteurs du territoire mais également son partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine, initié en 2014.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Monsieur EGRON 37 Diminution du temps de travail pour les gardiens du parc cimetière Rive Droite - Décision - Autorisation Délibération n° 2020-102

Il est proposé de réduire le temps de travail des gardiens du parc cimetière rive droite à hauteur de 3 jours de congés supplémentaires par an en considération des sujétions particulières liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui découlent de leurs missions et de l'environnement particulier de leur cadre de travail conformément au décret 2001/623 du 12 juillet 2001.

Unanimité

Monsieur EGRON 38 Plan de prévention et de lutte contre les discriminations - Présentation du Bilan 2019 - Information Délibération n° 2020-103

Bordeaux métropole a adopté un Plan de prévention et de lutte contre les discriminations le 30 octobre 2018. Il s'agit aujourd'hui d'en dresser le premier bilan.

M. JAY est intervenu sur ce dossier.

Communication effectuée

Monsieur EGRON 39 Création d'emplois temporaires - recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires - Décision - Autorisation Délibération n° 2020-104

Ainsi, afin de permettre d'assurer la continuité du fonctionnement des services au public et de satisfaire les besoins non permanents des services métropolitains, il apparaît nécessaire de permettre le recrutement d'agents contractuels temporaires pour l'année 2020.

Unanimité

Monsieur EGRON 40 Ajustements d'effectifs et d'organigrammes - Décision - Autorisation Délibération n° 2020-105

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

Unanimité

Proximité (relation avec les communes et CODEV) - M. Franck Raynal

Monsieur RAYNAL 41 **Association Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2020 - Décision - Autorisation Délibération n° 2020-106**

Le Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA), association loi 1901, développe au quotidien une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes de la Nouvelle-Aquitaine, des informations relatives aux potentialités culturelles, touristiques, économiques de la Région et notamment celles qui relèvent des communes de Bordeaux Métropole.

Grâce aux nombreux outils et documents d'information mis à disposition auprès des jeunes, le CRIJNA est aujourd'hui un relais d'information incontournable des grandes politiques publiques permettant de faire connaître et de mieux comprendre les grandes décisions prises à l'échelon de l'agglomération bordelaise.

Depuis 1994, Bordeaux Métropole soutient financièrement l'association par l'attribution d'une subvention et le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président à signer la convention relative au règlement administratif et financier de la subvention, à hauteur de 30 400 €, pour l'année 2020.

Unanimité

Monsieur RAYNAL 42 **Bordeaux Inno Campus - Convention de travaux relative à la mise en souterrain d'initiative locale (MESIL) de la ligne haute-tension de 63 kV entre les postes sources Paillères et Pessac - Décision - Autorisation Délibération n° 2020-107**

Conformément à la convention signée le 19 décembre 2018 entre Bordeaux Métropole et Réseau de transport d'électricité (RTE), RTE a précisé les modalités techniques, financières et calendaires de réalisation des travaux de Mise en souterrain d'initiative locale (MESIL) de la ligne haute-tension de 63 kV entre les postes sources Paillères et Pessac et confirmé le montant prévisionnel inscrit dans la délibération du 30 novembre 2018 (2,1 M€).

La présente délibération porte sur la signature de la convention de travaux entre Bordeaux Métropole et RTE qui fixe les modalités de réalisation et de financement des travaux que Bordeaux Métropole financerait à hauteur de 2 140 315 €.

Unanimité

Monsieur RAYNAL 43 **Association "La Mémoire de Bordeaux Métropole" - Centre de documentation et de recherche - Subvention de fonctionnement 2020 - Décision - Autorisation Délibération n° 2020-108**

L'Association "La Mémoire de Bordeaux Métropole" créée en 1987 à l'initiative de partenaires publics et privés, a pour objectif de rassembler les documents et témoignages de toute nature relatifs à l'évolution, au cours des dernières décennies, de Bordeaux et de son agglomération dans les différents domaines de la vie collective.

Soutenue depuis sa création par Bordeaux Métropole, l'Association sollicite à nouveau un soutien financier de notre Établissement afin de lui permettre de poursuivre sa mission de service public

auprès des habitants de Bordeaux Métropole mais aussi des autres partenaires publics ou privés.

Il est donc proposé de reconduire, en 2020, le montant alloué en 2019, soit 91 379 €.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'association, ses actions et les objectifs qu'elle poursuit, de fixer le montant de la subvention 2020, d'approuver la convention administrative et financière régissant les relations entre les deux parties, et enfin, d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Unanimité

Urbanisme réglementaire (PLU 3.1 et SCOT) - Stratégie foncière - M. Jacques Mangon

Monsieur MANGON 44 **Le Haillan - Délibération complémentaire - Opération d'aménagement Cinq chemins - Cession de parcelles à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation Délibération n° 2020-109**

La présente délibération vient compléter la délibération n° 2018 - 530 du 28 septembre 2018 qui a acté le principe d'une cession. Pour la même opération, la présente délibération vient préciser la nouvelle numérotation parcellaire ainsi que l'inclusion d'une emprise complémentaire correspondant à du domaine public déclassé en date du 25 novembre 2019 par un arrêté métropolitain n°2019- BM 1763.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Monsieur MANGON 45 **Bègles - Villenave d'Ornon - Route de Toulouse - Ilot CA1- Principe de déclassement - Décision - Autorisation Délibération n° 2020-110**

Dans le cadre de la réalisation future d'une opération mixte sur l'ilot CA1 situé sur Bègles/ Villenave d'Ornon, une emprise globale, propriété de Bordeaux Métropole, doit être cédée. Dans la mesure où le lauréat n'est pas encore désigné, il est fait mention de l'autorisation d'un déclassement des dites emprises qui interviendra courant 2020.

Unanimité

Monsieur MANGON 46 **Mérignac - Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Stade nautique métropolitain - Acquisition auprès de la commune du terrain d'assiette cadastré BH 112 et 113 - Décision - Autorisation Délibération n° 2020-111**

Bordeaux Métropole a décidé de se doter d'un stade nautique permettant l'accueil de compétitions de haut niveau. Afin de réaliser ce projet ambitieux, la ville de Mérignac et la Métropole ont constitué un groupement d'autorités concédantes et ont identifié le terrain d'assiette de cet équipement d'intérêt métropolitain. L'emprise foncière située avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, d'une superficie de 2ha 01a 07ca, appartient à la commune qui se propose de la céder gratuitement à Bordeaux Métropole pour les besoins de l'opération.

Unanimité

**Monsieur
MANGON
47**

**Gradignan - 116 rue d'Ornon - Cession à Domofrance de l'immeuble
cadastré BY 50 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-112**

Ce rapport a pour objet d'autoriser la cession à Domofrance d'un ensemble immobilier bâti cadastré BY 50 à Gradignan, pour la réalisation d'un programme de mixité fonctionnelle comportant un commerce (93 m²) et cinq maisons individuelles (355 m²) qui devront être cédées dans le cadre de l'accession abordable à un prix unitaire de 3 000 € TTC le m² habitable, hors stationnement. Le prix de vente à Domofrance s'établit à 140 390 € tenant compte d'un coût de démolition à hauteur de 44 000 € HT et d'une décote de 20 % sur la partie accession abordable du projet, sachant que l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat se monte à 210 830 €.

Unanimité

**Monsieur
MANGON
48**

**BORDEAUX - Immeuble bâti situé 56 avenue de la Jallère, cadastré
TW 8 (p) - Cession à l'Association ouvrière des Compagnons du
Devoir et du Tour de France - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-113**

Cette affaire concerne la vente à l'association ouvrière des Compagnons du devoir et du Tour de France d'un immeuble bâti d'une superficie de 19 973 m² acquis par exercice du droit de préemption urbain dans le cadre des réflexions urbaines sur le secteur de la Jallère à Bordeaux.

Conformément aux orientations d'aménagement souhaitées par Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux visant à garantir la mixité fonctionnelle de ce secteur, ce bien immobilier est destiné à la réalisation par l'association des Compagnons du Devoir d'une programmation mixte de logements comprenant des logements sociaux et locaux d'activités d'enseignement.

La cession est proposée au prix de 3 900 000 € sans T.V.A., conforme à l'estimation domaniale.

Unanimité

Nature (55000 ha, espaces naturels et agricoles) - M. Clément Rossignol Puech

**Monsieur
ROSSIGNOL-
PUECH
49**

**Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) Brazzaligne
- Aménagement de la Demi-lune à Cenon - Délégation de maîtrise
d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de la ville de Cenon à Bordeaux
Métropole pour l'aménagement des aires de jeux et de loisirs
Délibération n° 2020-114**

La Brazzaligne consolide et met en valeur l'armature paysagère de la rive droite en proposant un espace partagé de qualité où de multiples usages pourront se développer.

La parcelle Demi-lune, située le long de l'emprise ferroviaire du projet global à Cenon, offre à ce dernier un premier site d'expérimentation à court terme de plantations, mobiliers et équipements publics transposables par la suite au reste de l'emprise à aménager.

Afin d'assurer une bonne articulation ainsi qu'une lisibilité des diverses interventions de la phase opérationnelle prévue en 2021, et compte tenu de la maîtrise d'œuvre principale de Bordeaux Métropole, une délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre est proposée à la ville de Cenon pour l'aménagement des aires de jeux et de vie de cette parcelle.

Unanimité

Voirie - Domaine public - Sécurité et réglementation du domaine public - M. Patrick Pujol

Monsieur PUJOL **Bordeaux - Prolongement de la rue des Genets - Plaque portuaire**
50 **aménagement du bassin numéro 2 - Aménagement d'un giratoire rue**
 Maryse Bastié - Confirmation de décision de faire - Décision -
 Autorisation
 Délibération n° 2020-115

Par délibération n° 2018/247 du 27 avril 2018 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature du contrat de codéveloppement 2018-2020. L'avancement de la deuxième phase de la plaque portuaire aux Bassins à flot, ainsi que du réaménagement et du prolongement de la rue des Genets, dans le cadre du Projet de rénovation urbaine (PRU) des Aubiers/Le Lac, et l'aménagement d'un giratoire rue Maryse Bastié permettent de proposer la validation du jalon confirmation de décision de faire.

MM. PADIE et TURON sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité

Eau et assainissement - Mme Anne-Lise Jacquet

Madame **Mise aux normes de la station d'épuration de Sabarèges - Choix**
JACQUET **technique et décision de faire - Décision - Autorisation**
51 **Délibération n° 2020-116**

Dans le contexte du renouvellement de l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la station d'épuration de Sabarèges, Bordeaux Métropole doit répondre à 2 enjeux :

- Dans le cadre de la directive cadre sur l'eau du 23 Octobre 2000, le Guâ, milieu récepteur actuel du rejet de la station d'épuration devra atteindre le bon potentiel écologique à l'horizon 2027. Les services de l'Etat imposeront donc des niveaux de rejet plus contraignants qui ne peuvent être atteints avec le process épuratoire actuel de Sabarèges. En particulier, la station traite actuellement uniquement le carbone et ne traite ni l'azote, ni le phosphore ;
- En raison de l'accroissement de la population, l'arrivée à saturation de la station d'épuration de Sabarèges est estimée à l'horizon 2030. Une extension de la station d'épuration de l'ordre de 40 000 équivalents habitants doit permettre d'accompagner le développement urbain à l'échéance 2050.

Afin de permettre la mise aux normes de cette station d'épuration, le présent rapport a pour objet de présenter les solutions étudiées, afin de pouvoir adopter la plus pertinente.

Unanimité

**Madame
JACQUET
52**

**Protocole transactionnel suite à l'obstruction du collecteur
d'assainissement quai de Bacalan à Bordeaux et l'inondation du
chantier sous maîtrise d'ouvrage du Crédit Agricole immobilier -
Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-117**

Entre 2015 et 2017, Bordeaux Métropole a initié, en qualité de maître d'ouvrage, des travaux de réhabilitation de plusieurs ouvrages d'assainissement public, dans le quartier de Bacalan à Bordeaux.

Dans le cadre de cette opération, l'ancien collecteur public d'assainissement de la rue Lucien Faure a été obstrué par un coulis de ciment aux fins d'être abandonné.

Le 26 janvier 2017, il est découvert l'obstruction d'un tronçon du collecteur d'assainissement, quai de Bacalan.

Il a très vite été identifié que celle-ci était due à l'injection de coulis de ciment sur 120 mètres linéaires, au niveau de la rue Lucien Faure dans le cadre de la première tranche de travaux de Bordeaux Métropole.

Cette obstruction a entraîné, le 2 février 2017, l'inondation du chantier sous maîtrise d'ouvrage du Crédit Agricole immobilier, 97 quai de Bacalan.

La Société de gestion de l'assainissement de Bordeaux Métropole a réalisé les travaux de désobstruction du linéaire de collecteur public d'assainissement encombré de coulis de ciment.

Suite à ce sinistre et à son expertise, les parties se sont alors rapprochées et ont convenu du protocole transactionnel ci-annexé, qui met un terme définitif au litige existant entre les parties, chacun ayant fait des concessions.

Unanimité

AggloCampus - Enseignement supérieur - Recherche et innovation - M. Fabien ROBERT

**Monsieur
ROBERT
53**

**Plan en faveur du logement étudiant - contrat d'objectifs et
d'orientations - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-118**

Avec une croissance de plus de 30 000 étudiants depuis 2000 et un passage du cap des 100 000 étudiants dans la Métropole bordelaise, la question du logement étudiant s'inscrit comme un défi majeur des politiques publiques de Bordeaux Métropole pour garantir une qualité d'étude et de vie aux étudiants métropolitains.

Bordeaux Métropole a ainsi engagé une démarche partenariale à l'été 2019 en faveur du logement étudiant qui se concrétise aujourd'hui par la proposition de la signature d'un contrat d'objectifs et d'orientations 2020-2030 sur la Métropole bordelaise avec l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et la Conférence départementale de l'habitation à loyer modéré (HLM) de Gironde. Ce contrat a pour ambition de coordonner les politiques partenariales publiques pour répondre à l'objectif de construire au moins 6000 logements étudiants conventionnés entre 2020 et 2030 et d'agir sur le parc privé en améliorant l'accès au logement des étudiants.

**Mmes TOURNEPICHE, CASSOU-SCHOTTE, BLEIN et MM. TURON, PUYOBRAU, JAY et
PADIE sont intervenus sur ce dossier.**

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**Monsieur
ROBERT
54**

**Soutien à l'implantation de l'école d'ingénieurs YNCRÉA au sein du
campus François d'Assise - Convention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-119**

La présente délibération porte sur la participation financière de la Métropole à la construction de l'école d'ingénieurs Yncréa sur Euratlantique à Bordeaux.

Le budget de l'opération est estimé à 12 M€ et est financé pour 3 M€ par Bordeaux Métropole, pour 6 M€ par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour 3 M€ par l'association Yncréa.

M. PADIE, Mmes AJON et CASSOU-SCHOTTE sont intervenus sur ce dossier.

Majorité

**Abstention : Madame TERRAZA,
Monsieur TOUZEAU, Madame DE
FRANÇOIS, Madame FERREIRA,
Monsieur HERITIE, Madame KISS,
Madame AJON, Monsieur DELLU,
Monsieur DUBOS, Madame
FAORO, Madame RECALDE,
Monsieur TOURNERIE,**

Monsieur CHAUSSET,

Madame LOUNICI,

**Contre : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU,
Madame CASSOU-SCHOTTE,
Monsieur HURMIC, Monsieur
JOANDET,**

**Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN,
Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Equipements d'intérêt métropolitain (salle de spectacle, équipements culturels et sportifs) - Mme
Agnès Versepuy**

**Madame
VERSEPUY
55**

**Équipement d'intérêt métropolitain - Commune de Mérignac -
Concession de service public pour le financement, la conception, la
construction, la maintenance, le gros entretien renouvellement et
l'exploitation du Stade nautique métropolitain à Mérignac - Choix du
futur concessionnaire - Période 2020-2042 - Indemnisation des
candidats non retenus - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-120**

Suite à la délibération n°2018/645 du 9 novembre 2018 approuvant le principe d'une concession pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien-renouvellement et l'exploitation du stade nautique métropolitain à Mérignac, y compris la gestion du service public, une procédure de mise en concurrence a été lancée.

La présente délibération vise à approuver le choix du concessionnaire pressenti et les termes du futur contrat de concession de service public pour une durée de 270 mois.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame
BLEIN, Monsieur FEUGAS,
Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE,**

Monsieur MILLET, Madame PEYRE

**Madame
VERSEPUY
56**

**Équipement d'intérêt métropolitain - Commune de Mérignac -
Concession de service public pour le financement, la conception, la
construction, la maintenance, le gros entretien renouvellement et
l'exploitation du Stade nautique métropolitain à Mérignac Décision -
Autorisation- Approbation de l'accord indemnitaire
Délibération n° 2020-121**

Par délibération n°2020-120 de ce jour, il a été proposé au Conseil Métropolitain d'approuver l'attribution du contrat de délégation de Concession de service public pour le financement, la conception, la construction, la maintenance, le gros entretien renouvellement et l'exploitation du Stade nautique métropolitain à Mérignac au groupement Eiffage-UCPA-Dalkia-Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations), ainsi que d'approuver le contrat et ses annexes.

Le concessionnaire et ses établissements de crédit se sont donc engagés à mobiliser le financement du projet nonobstant les hypothèses de recours, sous réserve que soient définies les conditions dans lesquelles le concessionnaire et ses créanciers seraient indemnisés par Bordeaux Métropole.

Il vous est proposé d'approuver l'accord indemnitaire qui précise les conditions de l'indemnisation du concessionnaire et de ses créanciers par la personne publique.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MILLET,
Madame PEYRE**

**Madame
VERSEPUY
57**

**Equipement d'intérêt métropolitain - Commune de Bègles - Projet de
rénovation et d'extension du Musée de la création franche -
Convention de co-maîtrise d'ouvrage - Constitution du jury de
concours de maîtrise d'œuvre - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-122**

Suite au transfert du Musée de la création franche de la ville de Bègles à la Métropole au premier janvier 2017, au titre des équipements d'intérêt métropolitain, une étude de faisabilité puis de programmation a été engagée pour la rénovation et l'extension du musée et ses réserves.

Cet équipement étant intégré dans un parc arboré, et le parking jouxtant le musée ne faisant pas partie de l'espace transféré à la métropole, il est proposé d'intégrer à ce programme métropolitain la réfection du parking attenant ainsi que l'espace « Square Chopin ». A cette fin, une délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville à Bordeaux Métropole doit faire l'objet d'une convention.

La présente délibération porte sur l'autorisation à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage, et sur la constitution d'un jury de concours spécifique à ce projet, dans le cadre du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Unanimité

Mobilité alternative - Mode doux - Covoiturage - PDE - Mme Brigitte Terraza

**Madame
TERRAZA
58**

**Association Vélo-Cité - Subvention de fonctionnement pour
l'organisation de la fête du vélo 2020 - Convention - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2020-123**

Chaque année au printemps, une "Fête du vélo" est organisée sur une commune de la métropole. Depuis 2016, Bordeaux Métropole soutient son organisation portée par une association.

Après Cenon en 2018 et Bègles en 2019, c'est la ville de Bordeaux qui accueillera l'évènement le samedi 7 juin 2020, organisé par Vélo-Cité.

L'objet du présent rapport est d'approuver les termes de la convention annexée ainsi que le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000€ pour l'organisation de la "Fête du vélo 2020" à l'association Vélo-Cité.

Unanimité

Habitat - Logement - Politique de la ville - M. Jean Touzeau

**Monsieur
TOUZEAU
59**

**Groupement d'intérêt public des Grands projets des villes (GIP-GPV)
de la rive droite - Subvention de fonctionnement pour l'année 2020 -
convention de versement de la participation métropolitaine au budget
de fonctionnement - Prolongation de la convention constitutive du
GIP - Décision - autorisation
Délibération n° 2020-124**

Dans le cadre de la politique de la ville, le partenariat avec le Groupement d'intérêt public des Grands projets des villes (GIP-GPV) de la rive droite (Bassens, Cenon, Floirac, Lormont) se poursuit. Le contrat de ville métropolitain 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022 par délibération n°2019-583 du 27 septembre 2019 affirme un certain nombre d'orientations stratégiques, dans le cadre desquelles l'action du GIP-GPV des villes de la rive droite s'inscrit totalement. Au titre de la politique de la ville, sur la base de la délibération prise par le Conseil d'administration du GIP-GPV du 11 décembre 2019, il convient donc de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 206 150 euros au titre de l'année 2020.

Par ailleurs, il est proposé de prolonger la convention constitutive de ce groupement (qui devait prendre fin le 31 décembre 2020) jusqu'au 31 décembre 2026.

Unanimité

**Monsieur
TOUZEAU
60**

**Projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir à Bassens -
Bilan de la concertation - Décision - Approbation
Délibération n° 2020-125**

Le quartier de l'Avenir fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain porté par Bordeaux Métropole, et initié depuis 2011.

Une équipe pluridisciplinaire a été missionnée par Bordeaux Métropole début 2019 pour accompagner le processus d'élaboration du projet de renouvellement urbain, et mettre en cohérence les projets internes aux différents secteurs.

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, Bordeaux Métropole a mené une concertation préalable à ce projet. La concertation préalable a été ouverte le 1er octobre 2018 par délibération n°2018-574. La ville de Bassens a été associée à l'organisation. La clôture de la concertation s'est effectuée le 16 décembre 2019. L'objet de la présente délibération est d'approuver le bilan de la concertation. Celui-ci est joint en annexe et présente de manière détaillée ses modalités, son déroulement, les principales contributions ainsi que leur prise en compte dans le projet.

Unanimité

**Monsieur
TOUZEAU
61**

**Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Convention d'aide
au fonctionnement pour l'année 2019 - Département de la Gironde -
Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-126**

Depuis 2015, le Département de la Gironde participe financièrement selon son règlement d'intervention au fonctionnement de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire en vertu de sa compétence sociale et notamment en lien avec des projets socio-éducatifs en direction des familles, gens du voyage, résidant sur les aires. Depuis la prise de compétence portant sur «l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil», Bordeaux Métropole sollicite le soutien du Département. Le 18 novembre 2019, la Commission permanente du Département a décidé l'octroi d'une aide de 46 000 € au titre de l'année 2019 pour Bordeaux Métropole. Afin de la percevoir, le Département transmet à Bordeaux Métropole la convention correspondante aux fins de signature.

Pour 2019, la subvention de fonctionnement est en baisse: 46 000 €. Cette baisse est liée à un choix de réorientation des crédits et des aides du Département qui se traduit dans le cadre du nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024. Les nouvelles aides seront allouées pour des actions en lien avec la sédentarisation des gens du voyage. Pour les aires d'accueil, il s'agira d'accompagner la Métropole dans ses programmes d'investissement pour la réhabilitation ou les mises aux normes de ses aires d'accueil. Dans cette optique, Bordeaux Métropole pourra percevoir une subvention d'investissement correspondante.

Unanimité

**Monsieur
TOUZEAU
62**

**Projet de renouvellement urbain Joliot Curie - Bilan de la concertation
- Décision - Approbation
Délibération n° 2020-127**

Le quartier Joliot Curie fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain porté par Bordeaux Métropole. Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pluridisciplinaire a été missionnée en novembre 2016 par Bordeaux Métropole pour accompagner le processus d'élaboration du projet de renouvellement urbain. Conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, Bordeaux

Métropole a mené une concertation préalable à ce projet. La concertation préalable a été ouverte le 23 mars 2018 par délibération n°2018/173. Les villes de Bordeaux, Cenon et Floirac ont été associées à l'organisation de cette concertation. La clôture de la concertation s'est effectuée le 22 décembre 2019. L'objet de la présente délibération est d'approuver le bilan de la concertation. Celui-ci est joint en annexe et présente de manière détaillée ses modalités, son déroulement, les principales contributions ainsi que leur prise en compte dans le projet.

Unanimité

**Monsieur
TOUZEAU
63**

**Programmation 2019 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux et à la réhabilitation thermique du parc social - liste des opérations retenues - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-128**

Le présent rapport présente l'ensemble des opérations immobilières qui ont fait l'objet d'agrément d'aide à la pierre de Bordeaux Métropole pour la production de logements locatifs sociaux, de logements en accession sociale, de structures d'hébergements et de logements intermédiaires au titre de l'année 2019. Ce rapport autorise la réalisation des programmes, et l'engagement des financements de l'Etat et de Bordeaux Métropole sur ces projets. Il permet en outre d'engager les financements métropolitains pour la réhabilitation thermique de plusieurs opérations de restructuration du parc locatif social.

Unanimité

Soutien aux événements d'intérêt métropolitain et à la programmation culturelle sur les territoires - M. Michel Héritié

**Monsieur
HERITIE
64**

**La Fabrique Pola - Subvention de fonctionnement 2020 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-132**

La Fabrique Pola, implantée au cœur de la Métropole, est un équipement tête de réseau associatif à rayonnement métropolitain.

Structure intermédiaire entre l'ensemble des acteurs professionnels de la filière des arts visuels, la création contemporaine et les populations des territoires, elle est devenue un lieu porteur d'un projet de développement territorial.

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 114 000€, pour un budget global de 790 500€, soit 14,42% de son budget de fonctionnement.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Relations internationales et coopération décentralisée - M. Michel Vernejoul

**Monsieur
VERNEJOUL
65** **Mobilisation d'un/e volontaire de solidarité internationale (VSI) dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, et l'Etat du Tèlangana (Inde) - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-133**

Dans le cadre de son accord quinquennal signé le 13 octobre 2015 avec l'Etat du Tèlangana en Inde, Bordeaux Métropole souhaite renouveler l'envoi d'un(e) volontaire international(e) à Hyderabad, afin d'assurer un suivi des actions en cours.

L'opération est estimée à 23 476 € en dépenses.

Unanimité

**Monsieur
VERNEJOUL
66** **Solidarité internationale eau et assainissement - Années 2019-2021 - Subventions pour des projets associatifs - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-134**

Conformément à la délibération du 12 juillet 2019 (n°2019/480), le Conseil de Métropole a acté la mise en œuvre du dispositif Oudin-Santini sur la base d'une contribution groupée sur 2 ans et demi, soit un montant total de 830 000 € pour 2019 à 2021 (somme tenant compte des reliquats des années précédentes), réparti en 4 enveloppes.

L'une de ces enveloppes, d'un montant total de 332 000 euros, est dédiée à des projets présentés par des associations françaises, qui ont répondu à l'appel à projets lancé par Bordeaux Métropole au mois de juillet 2019, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement à l'international. La date limite de réception des dossiers était le 27 septembre 2019.

Unanimité

**Monsieur
VERNEJOUL
67** **Mise en place d'un chantier jeune dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala (Cameroun)
Délibération n° 2020-135**

Dans le cadre de son accord de coopération avec la Communauté urbaine de Douala au Cameroun, renouvelé le 25 octobre 2019, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un chantier jeunes.

L'opération est estimée à 50 000€ en dépenses.

Unanimité

**Monsieur
VERNEJOUL
68** **Solidarité internationale eau et assainissement - Années 2019-2021- Subventions pour des actions spécifiques de coopération décentralisée - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-136**

Conformément à la délibération du 12 juillet 2019 (n°2019/480), le Conseil de Métropole a acté la mise en œuvre du dispositif Oudin-Santini sur la base d'une contribution groupée sur 2 ans et demi, soit un montant total de 830 000 € pour 2019 à 2021 (somme tenant compte des reliquats des années précédentes), réparti en 4 enveloppes.

L'une de ces enveloppes, d'un montant total de 400 000 euros, est dédiée à des actions de coopération décentralisée de solidarité internationale dans le domaine de l'eau, avec les zones partenaires de Bordeaux Métropole et de ses villes membres, bénéficiant de l'Aide publique au développement (avec lesquelles elles ont un accord de coopération, ou de jumelage). 3 projets ont ainsi été retenus en 2019 sur cette base.

Unanimité

Agroalimentaire - M. Max Coles

**Monsieur COLES
69** **MIN de Bordeaux Brienne - Echange de foncier avec la société Kaufman & Broad Gironde - Modification du périmètre physique du Marché d'intérêt national de Brienne - Projet de désaffectation et de déclassement de foncier - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-137**

Il est proposé de procéder à un échange de foncier de l'ordre de 149 m² environ avec la société Kaufman & Broad Gironde. Cet opérateur réalise un programme immobilier sur la pointe Beck à proximité du Marché d'intérêt national (MIN).

Cet échange aura pour conséquence de modifier le périmètre du Marché. Il nécessite de recueillir l'accord du Conseil de la Métropole et du Conseil d'administration du MIN, ainsi que du Préfet chargé de la police du Marché. Le foncier concerné fera dès l'obtention des autorisations nécessaires, l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public en vue de réaliser la cession d'une partie des parcelles BW 48 et 129, appartenant à la Métropole.

Unanimité

Parcs urbains - Mme Andréa Kiss

**Madame KISS
70** **Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) Parc naturel et agricole métropolitain des Jalles - Arrêt du projet avant enquête publique environnementale- Dépôt du dossier d'évaluation environnementale à l'Autorité Environnementale - Approbation - Autorisation
Délibération n° 2020-138**

Début 2019, Bordeaux Métropole et 10 communes concernées (Bordeaux, Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles, Martignas-sur-Jalle et Saint-Aubin de Médoc) ont initié le processus de création d'une Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) en vue de mettre en place un parc naturel et agricole métropolitain Parc des Jalles sur 6 000 hectares à l'horizon fin 2020.

Cela nécessite l'arrêt du projet et l'approbation du dossier d'évaluation environnementale à soumettre à l'Autorité environnementale.

Unanimité

La Secrétaire de séance

Mme MELLIER